

M. Addison: Le député de Winnipeg-Sud-Centre a fait allusion à un ouvrage de l'ancien ministre des Finances, que l'on vient de publier. J'ai lu les extraits qui ont paru dans le *Globe and Mail* du jeudi 5 mai et j'aimerais citer une partie de cet article:

Parlant des événements survenus au cours de son mandat comme ministre des Finances, M. Gordon a signalé que les revues *Times* et *Reader's Digest* ont été soustraites aux dispositions de la loi de 1965 sur la part de propriété canadienne afin d'assurer l'adoption de l'accord sur l'industrie automobile par le Congrès. La mesure en question appliquait aux journaux et revues les dispositions de la loi existante selon laquelle la maîtrise des stations canadiennes de radio et de télévision doit appartenir à des ressortissants canadiens. Selon M. Gordon, on a exempté le *Time* et le *Reader's Digest* parce que ces revues étaient publiées au Canada depuis de nombreuses années et imprimées au pays depuis quelque temps.

«Beaucoup de gens ont vu d'un mauvais œil l'exemption accordée au *Time*», a-t-il dit. «Sa situation privilégiée rend plus difficile la création de nouvelles revues canadiennes».

Dans ce domaine particulier où nous avons conclu un marché fort équitable, j'espère que nous n'en viendrons pas un jour à abandonner, pour des fins commerciales, la possibilité de succès de publications authentiquement canadiennes. Comme le député de Danforth l'a dit, je comprends que l'industrie de l'automobile fait l'objet de négociations perspicaces, accompagnées de concessions. En renégociant cet accord, dont la durée sera indéfinie, j'espère que nous ferons preuve de sagesse. Il est stipulé dans l'accord que ce dernier peut être annulé dans un an et qu'il sera renégocié à la fin de 1968. On s'attendra sûrement un jour à ce que les fabricants canadiens se tirent d'affaires seuls. Les garanties données dans l'accord actuel disparaîtront un jour ou l'autre et l'on s'attendra alors que les Canadiens fabriquent des automobiles à des prix comparables à ceux qui ont cours aux États-Unis. Je suis sûr que nous y parviendrons.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais après avoir entendu les remarques de certains députés, il m'est venu à l'idée que comme cet accord doit durer pour toujours, il faudra le modifier de temps à autre. C'est là une façon sensée de voir la situation car, compte tenu de l'évolution des conditions mondiales, nous ne saurions avoir un accord définitif et inaltérable dont les conditions seraient aussi appropriées à l'avenir qu'elles le sont aujourd'hui.

Ce que je veux dire, c'est qu'il serait bon de déferer cet accord à un comité de la Chambre avant de le renégocier afin de permettre au Parlement d'en connaître tous les

[M. Winkler.]

aspects pertinents. Manifestement, nous ne réussirons pas à faire déferer le projet de résolution à un comité, avant son approbation, parce que le gouvernement ne veut pas accepter cette proposition. Toutefois, par suite de l'évolution des conditions dans le monde, un comité de la Chambre devrait pouvoir, à l'avenir, faire une étude approfondie de la situation au moment de la renégociation afin d'assurer la réalisation des buts et fins de l'accord.

Mon préopinant vient de laisser entendre qu'à l'avenir on s'attendra que l'industrie canadienne de l'automobile se tire d'affaire seule. J'estime qu'elle le fait déjà et si nous continuons à tirer parti des aspects favorables de l'accord, l'industrie en bénéficiera. N'oublions pas que nous subissons actuellement les effets de la dévaluation du dollar. Qu'advierait-il s'il y avait quasi-parité des dollars canadiens et américains? C'est à la lumière de ce genre de considération que j'estime qu'un comité de la Chambre devrait disposer, autant que possible, des renseignements les plus récents sur la différence de prix entre le Canada et les États-Unis, dans l'industrie automobile.

Une foule d'autres points devront être étudiés avant de renégocier cet accord. Mon préopinant a parlé de recherches. Je le lui accorde de plein gré: lorsque nous disposerons d'installations de recherches plus importantes et plus au point, nos chercheurs professionnels resteront ici, dans l'industrie canadienne.

• (2.00 p.m.)

A mon avis, ce sont toutes des questions que nous devrions débattre à partir de la ratification de ce traité. Nous devrions les discuter, non seulement lorsqu'un changement quelconque sera considéré comme souhaitable à l'avenir, mais de part en part, de sorte qu'à la Chambre des communes nous soyons bien au courant.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, mon intervention dans le présent débat sera très brève, vu que ce que j'ai à demander au ministre de l'Industrie (M. Drury) n'entre guère dans le cadre de l'accord dont la Chambre est saisie. Elle résulte en effet d'une question que j'ai posée l'autre jour et du fait que la Nouvelle-Écosse, l'une des trois régions canadiennes où l'on fabrique des automobiles, éprouve apparemment des difficultés quant aux droits de douane. C'est ce qu'a signalé le Conseil économique de planification volontaire de la province. Aussi, mon-